



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif le mardi 15 août 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #5 - Pierre Couture
Siège #6 - Michel Lamontagne

Est absent à cette séance :

Siège #4 - Alain Villeneuve

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

23-08-215

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 juillet 2023
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 25 juillet 2023
- 4 - SUIVI DES COMITÉS
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Dépôt de la liste des dépenses
 - 7.2 - Nomination de la greffière-trésorière adjointe pour la signature des chèques
 - 7.3 - Engagement d'un conseiller en développement économique
 - 7.4 - Engagement d'un employé saisonnier
 - 7.5 - Adoption du budget révisé 2023 de l'Office Municipal d'Habitation
 - 7.6 - Adoption des états financiers au 31 décembre 2022 de l'Office Municipale d'Habitation
 - 7.7 - Nomination pour siéger sur le comité "OMH du Granit"
 - 7.8 - Acquisition d'une banque d'heures Infotech
 - 7.9 - Acquisition d'une banque d'heures de la firme Marc-André Paré consultant inc.
 - 7.10 - Offre de service - diagnostic organisationnel du service des loisirs, sports, culture et vie communautaire
- 8 - VOIRIE ET TRANSPORT

- 8.1 - Autorisation de dépôt - aide financière au PAVL pour le rang Saint-Michel
- 8.2 - Autorisation de dépôt - aide financière au PAVL pour le rang 4
- 8.3 - Demande à Hydro-Québec - Ajout d'un lampadaire au coin des chemins Giguère et Aéroport
- 8.4 - Nomination d'un signataire pour l'assurance et pour l'immatriculation d'une chargeuse rétro-excavatrice
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Demande de dérogation mineure pour le lot 5 688 239
- 11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13 - LÉGISLATION
 - 13.1 - Avis de promulgation / Règlement no 23-570 modifiant le 21-525 régissant l'accès et la tarification à l'écocentre.
- 14 - CONTRIBUTIONS
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement adjoint
 - 16.2 - Approbation du plan d'intervention en infrastructures routières locales
 - 16.3 - Autorisation d'une dépense additionnelle – Plan de stabilisation du ruisseau Turcotte
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-08-216

3.1 - Séance ordinaire du 11 juillet 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-217

3.2 - Séance extraordinaire du 25 juillet 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DES COMITÉS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

7 - ADMINISTRATION

23-08-218

7.1 - Dépôt de la liste des dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de cent quarante-neuf mille quatre cent vingt-six dollars et quatre-vingt-treize (149 426,93 \$) est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE les comptes à payer au montant de deux cent soixante-trois mille cent dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit (263 118,98 \$) soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-219

7.2 - Nomination de la greffière-trésorière adjointe pour la signature des chèques

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les données inscrites, notamment à la Caisse Desjardins du Granit;

ATTENDU QU'en cas d'absence, d'incapacité ou de vacance dans la charge de la greffière-trésorière, il est nécessaire de nommer une personne en remplacement, afin de signer avec le maire ou son remplaçant, les effets bancaires à la Caisse Desjardins du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu:

D'AUTORISER à titre de greffière-trésorière adjointe, madame Maryse Champagne à signer avec le Maire ou son remplaçant les effets bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-220

7.3 - Engagement d'un conseiller en développement économique

ATTENDU, par la résolution 23-03-061, l'octroi d'un mandat à Marc-André Paré consultant inc. pour la procédure de dotation d'un(e) conseiller(ère) en développement économique et aux communications ;

ATTENDU QUE l'affichage du poste est terminé ;

ATTENDU les recommandations de Marc-André Paré consultant inc. et du comité des Ressources humaines ;

ATTENDU QUE le poste de conseiller en développement économique et aux communications doit faire l'objet d'une nomination par le Conseil municipal ;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité procède à la nomination de monsieur Luc Baillargeon pour le poste de conseiller en développement économique et aux communications ;

QUE monsieur Luc Baillargeon entre en fonction au sein de la Municipalité de Lambton en date du 5 septembre 2023 ;

QUE le titulaire du poste contractuel doit respecter le Manuel des employés et le Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-221

7.4 - Engagement d'un employé saisonnier

ATTENDU QUE la Municipalité embauche plusieurs employés saisonniers pour occuper différents postes pendant la saison estivale;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du 14 mars dernier, la résolution 23-03-059, autorisant l'embauche de personnel saisonnier;

Il est proposé, appuyé et résolu:

D'EMBAUCHER monsieur Yohann Veilleux-Lessard afin d'occuper le poste d'aide au patrouilleur nautique pour la saison 2023.

QUE monsieur Veilleux-Lessard doit assumer les obligations prévues à la description de tâches, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et ne bénéficie pas de l'assurance collective ni du REER de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-222

7.5 - Adoption du budget révisé 2023 de l'Office Municipal d'Habitation

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation du Granit a adopté le budget révisé 2023;

ATTENDU QUE ce dernier doit être approuvé par la municipalité de Lambton;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité adopte le Budget révisé 2023 de l'Office Municipal d'Habitation du Granit dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-223

7.6 - Adoption des états financiers au 31 décembre 2022 de l'Office Municipale d'Habitation

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation du Granit a adopté les états financiers de 2022;

ATTENDU QUE ce dernier doit être approuvé par la municipalité de Lambton;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité adopte les états financiers 2022 de l'Office Municipal d'Habitation du Granit dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Municipalité verse un montant de cinq cent quatre-vingt-onze dollars (591,00 \$) afin d'assumer la totalité de sa quote-part, qui s'élevait à un montant de deux mille trois cent soixante-six dollars (2 366,00 \$) moins l'acompte déjà versé de mille sept cent soixante-quinze dollars (1 775,00 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-224

7.7 - Nomination pour siéger sur le comité "OMH du Granit"

ATTENDU la nomination de M. Pierre Couture pour représenter la Municipalité au comité de l'OMH du Granit par la résolution no 23-07-191;

ATTENDU l'impossibilité de monsieur Pierre Couture à pouvoir assister aux rencontres de ce comité car il y a un conflit d'horaire;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le Conseil nomme monsieur Pierre Lemay conseiller, pour représenter la Municipalité au comité de l'OMH du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-225

7.8 - Acquisition d'une banque d'heures Infotech

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir une banque de 26 heures pour les services comptables et la formation;

ATTENDU l'offre de services reçue par Infotech pour les services comptables et la formation d'un montant de 2 210,00 \$ plus les taxes applicables, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Roy, et le maire, monsieur Ghislain Breton, à signer une entente avec Infotech concernant l'acquisition d'une banque de 26 heures pour les services comptables et la formation au montant de deux mille deux cent dix dollars (2 210 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-226

7.9 - Acquisition d'une banque d'heures de la firme Marc-André Paré consultant inc.

ATTENDU les besoins de la municipalité et l'offre de services de la firme Marc-André Paré consultant inc.;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité acquiert une banque de 25 heures pour des services professionnels à Marc-André Paré consultant inc. pour un montant de deux mille sept cent cinquante dollars (2 750,00 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-227

7.10 - Offre de service - diagnostic organisationnel du service des loisirs, sports, culture et vie communautaire

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mieux définir les rôles et responsabilités des employés du Service des Loisirs, sports, culture et vie communautaire dans le but d'optimiser les services offerts aux citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité désire identifier les enjeux afin de maximiser le fonctionnement du département en appliquant des solutions plus efficaces qui contribueront à outiller les employés en plus d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité confie le mandat pour le diagnostic organisationnel du service des loisirs, sports, culture et vie communautaire à madame Marie-Soleil Gilbert, consultante en développement local au montant forfaitaire de six mille cinq cents dollars (6 500,00 \$) plus taxes.

QUE toute modification ultérieure au présent mandat pourra entraîner une révision de l'offre ou l'application d'une tarification sur base horaire, établie à 75,00 \$ / heure plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Roy, soit autorisée à signer tout document relatif à l'octroi du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - VOIRIE ET TRANSPORT

23-08-228

8.1 - Autorisation de dépôt - aide financière au PAVL pour le rang Saint-Michel

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivant: l'estimation détaillée du coût des travaux pour la réfection d'une section du rang Saint-Michel;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-229

8.2 - Autorisation de dépôt - aide financière au PAVL pour le rang 4

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivant: l'estimation détaillée du coût des travaux pour la réfection d'une section du rang 4;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-230

8.3 - Demande à Hydro-Québec - Ajout d'un lampadaire au coin des chemins Giguère et Aéroport

ATTENDU QUE les chemins Giguère et Aéroport sont très achalandés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la route dans ce secteur;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité demande à Hydro-Québec l'installation d'un nouveau luminaire à l'intersection des chemins Giguère et de l'Aéroport

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-231

8.4 - Nomination d'un signataire pour l'assurance et pour l'immatriculation d'une chargeuse rétro-excavatrice

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'achat de la chargeuse rétro-excavatrice neuve de marque John Deere, année 2023, modèle 710 L et numéro de série 1T0710LXVPF440265 auprès de Brandt Tractor Ltd;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière madame Julie Roy à assurer le véhicule auprès de la compagnie d'assurance de la Municipalité « La Municipale » et à immatriculer et signer tous les documents relatifs à l'immatriculation du véhicule auprès de Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23-08-232

10.1 - Demande de dérogation mineure pour le lot 5 688 239

ATTENDU QUE les propriétaires demandent au conseil de la Municipalité de leur accorder une dérogation mineure à l'article 7.3.2 du Règlement de zonage portant le numéro 09-345;

ATTENDU QUE le site concerné est identifié comme étant le lot 5 688 239, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 297, rue des Lilas;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) dans la cour avant, alors que dans la zone résidentielle un garage est autorisé uniquement dans les cours latérales et arrière;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation du sol;

ATTENDU QUE le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la Municipalité applicables;

ATTENDU QUE le lot est suffisamment grand pour que les demandeurs puissent faire autrement et construire le garage ailleurs que dans la cour avant;

ATTENDU QUE l'acceptation de la dérogation mineure pourrait créer un effet d'entraînement non désiré sur les prochaines demandes de dérogation mineure de ce type déposées;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le Conseil de la municipalité refuse la dérogation mineure sur le lot 5 688 239, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 297, rue des Lilas, relativement à la construction d'un bâtiment accessoire (garage) dans la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13 - LÉGISLATION

23-08-233

13.1 - Avis de promulgation / Règlement no 23-570 modifiant le 21-525 régissant l'accès et la tarification à l'écocentre.

ATTENDU QUE la Municipalité désire encadrer l'accès et l'utilisation de l'écocentre;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir des articles 244.1 et 244.2 de la Loi sur la fiscalité municipale afin que tout ou partie de ses biens, services ou activités soit financé au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 21-525 régissant l'accès et la tarification de l'Écocentre le 15 avril 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 21-525 afin de modifier les matériaux acceptés ainsi que les frais pour les non-résidents;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 11 juillet 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et mis à la disposition du public pour consultation à la séance ordinaire du 11 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le règlement no 23-570 modifiant le 21-525 régissant l'accès et la tarification à l'écocentre, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - CONTRIBUTIONS

15 - CORRESPONDANCE

Le courrier reçu durant le mois de juillet 2023 a été remis aux élus.

23-08-234

16 - VARIA

23-08-235

16.1 - Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement adjoint

ATTENDU QUE madame Judy Baron-Deblois part en congé de maternité en septembre 2023;

ATTENDU l'intérêt porté par monsieur Sacha Simoneau-Roy afin d'occuper le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint;

ATTENDU QUE le comité des Ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Simoneau-Roy à raison de 3 journées par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE monsieur Sacha Simoneau-Roy soit embauché à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint;

QUE monsieur Simoneau-Roy entre en fonction au sein de la municipalité de Lambton le 11 septembre 2023 ;

QUE le titulaire du poste doit assumer les obligations prévues à sa description de tâche, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-236

16.2 - Approbation du plan d'intervention en infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a pris connaissance des modalités du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) présenté par la firme Maxxum gestion d'actifs et est en accord avec la proposition ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité confirme à la MRC du Granit la conformité des projets présentés dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-237

16.3 - Autorisation d'une dépense additionnelle – Plan de stabilisation du ruisseau Turcotte

ATTENDU QUE des travaux de stabilisation des berges sur le ruisseau Turcotte sont nécessaires;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le mandat des plans et devis à la firme Stantec Experts-Conseils Itée par la résolution 22-07-226;

ATTENDU QUE suite à la transmission des plans et devis au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), des corrections aux plans et devis sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité autorise une dépense additionnelle pour le suivi auprès du MELCCFP ainsi que la modification des plans et devis d'un montant d'au plus seize mille sept cent cinquante-cinq (16 755,00 \$) plus les taxes applicables à la firme Stantec Experts-Conseils Itée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

23-08-238

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 20 h 20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ghislain Breton

Julie Roy

Ghislain Breton
Maire

Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Julie Roy

Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ghislain Breton

Ghislain Breton
Maire